

Club :	504423	AIX F.C.
---------------	---------------	-----------------

Dossier : 22522909 du 13/01/2025

Personne : CS - SPORTIVE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	13/01/2025	13/01/2025		35,00€

Total Général :						35,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--------

N3 / .	Poule I	41
---------------	----------------	-----------

Dimanche 19/01/2025 14H30

28280390 5477.1	Bourgoin J. Fc 1 - Chambéry Savoie Foot 1	Stade De Chantereine 1 Route De L Isle D Albeau 38300 BOURGOIN JALLIEU
-----------------	---	--

U18 Regional 1 / Unique	Poule B	504
--------------------------------	----------------	------------

Samedi 18/01/2025 15H

28545269 26526.1	Chambéry Savoie Foot 21 - Oyonnax Pvc 21	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

U18 Feminin Regional 1 / Unique	Poule Unique	510
--	---------------------	------------

Dimanche 19/01/2025 12H30

28410129 24197.1	Chambéry Savoie Foot 1 - Le Puy F. 43 Auvergn 1	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
------------------	---	--

Chpt District Futsal Seniors / Unique	Unique	10
--	---------------	-----------

Mercredi 22/01/2025 21H

29802062 57356.2	U.S. Chartreuse Guie 1 - Fcv 1
------------------	--------------------------------

Coupe Laurafoot Feminine / Unique	Poule Unique	540
--	---------------------	------------

Dimanche 19/01/2025 14H30

30048036 31245.1	(S FEM D1) Ent.S. - Grenoble Foot 38 2 (FE R1) Drumettaz Mou 1	Stade Des Fins 2 Terrain Annexe Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Arbitre centre	BLAIX Jermain 2543137080 111 km	

Dimanche 19/01/2025 15H

30048038 31247.1	(FE R2) Chambéry Savoie - Pays Couleurs 1 (FE R2) Foot 1	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
Arbitre centre	DEHMANI Monia 2545076023 61 km	

Coupe Futsal/U20 / Unique	Poule A	19
----------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/01/2025 10H

30083432 57465.1	(CPFUTS20) Es Tarentaise - Aix Fc 21 (CPFUTS20) 21	Gymnase TARTARAT Salins les Fo
Arbitre centre		

Samedi 18/01/2025 14H

30083429 57462.1	(CPFUTS20) U.S. - Gaps 21 (CPFUTS20) Chartreuse Guie 21
Arbitre centre	

Coupe Futsal/U17 / Unique	Poule A	20
----------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/01/2025 16H

30138215 57502.1	(CPFUTU17) U.S. - Gaps 1 (CPFUTU17) Chartreuse Guie 1	Gymnase des Échelles
Arbitre centre		

Samedi 18/01/2025 17H

30138216 57503.1	(CPFUTU17) Haute - Fc Chambotte 1 Tarentaise 1 (CPFUTU17)	Gymnase Collège Bourg St Mauri
Arbitre centre		

Samedi 18/01/2025 18H

Coupe Futsal/U17 / Unique	Poule A	20
----------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/01/2025 18H

30138217 57504.1 (CPFUTU17) A. Futsal - Ent. Chautagne Culoz 1
Rochette O 1 (CPFUTU17)

Arbitre centre

Gymnase Du Centenaire
Avenue Du Centenaire
73110 VALGELON LA ROCHETTE

Dimanche 19/01/2025 15H

30138214 57501.1 (CPFUTU17) U.O.A 1- J.S. Chamberienne 1
(CPFUTU17)

Arbitre centre

Gymnase Municipal 19 rue des f

Campagne FDVA 2025

La campagne 2025 du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est ouverte.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Il se décline plusieurs modalités de financement distinctes

Les notes d'orientations nationale et régionales suivantes portent sur le soutien aux associations souhaitant former leurs bénévoles.



En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-et-sports/Engagement-des-jeunes-et-vie-associative/Vie-associative/Soutien-aux-projets-associatifs/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-appel-a-projets-2025>

Il est possible de déposer, uniquement via le téléservice "LeCompteAsso", une demande concernant :

- les projets relatifs à la formation des bénévoles ;
- les projets relatifs au fonctionnement global de l'activité d'une association et pour la mise en oeuvre de nouveaux projets ou activités

jusqu'au mercredi 19 février 2025 inclus

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à notre service dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports | JEVA

Jeunesse, engagement, vie associative

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie

3ème étage

131, avenue de Lyon - CS 81816 - 73018 CHAMBÉRY cedex

04 80 42 67 12

<https://www1.ac-grenoble.fr/dsden-73-savoie>



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de Football

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DROIT A L'IMAGE DES SPORTIFS

I) Le principe :

Article 9 du Code Civil : « chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Le droit à l'image est protégé par cet article. Il s'agit plus précisément du **droit de toute personne à s'opposer à l'exploitation et à la diffusion, sans son autorisation, de son image et de son nom**. En principe, aucune image ne peut être diffusée sans le consentement exprès de l'intéressé ou de son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur.

II) L'exception :

Article L 333-1 du Code du Sport :

Ledit article dispose que « *Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L. 331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent* ».

Autrement dit, **la ligue et ses districts sont propriétaires des images de leurs compétitions qu'ils peuvent exploiter pour en faire la promotion et/ou s'en servir de support technique**. Ce monopole d'exploitation relève de la volonté de conférer à celui qui s'investit dans la création et l'organisation de la manifestation, la faculté d'en retirer les fruits.

Cela a été confirmé par la Cour de Cassation qui a précisé que « *l'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion* » (Arrêt Andros, 17 mars 2004).

C'est à ce titre que la LAuRAFoot et ses districts permettent aux clubs ayant des équipes engagées dans des compétitions régionales de filmer les matchs afin de pouvoir réaliser des analyses vidéo après la rencontre.

On entend par compétition régionale toute compétition officielle (championnat ou coupe) organisée uniquement par la LAuRAFoot et ses districts. Cela exclut donc les compétitions des autres instances (FFF, districts et ligues d'autres territoires que celui de la LAuRAFoot).

Il est rappelé ici que toute diffusion en live et/ou replay d'une rencontre officielle est interdite sans avoir reçu l'autorisation expresse de l'organisateur de la compétition (ligue ou district en fonction de la compétition concernée).

Pour toute autre prise d'image, il est nécessaire de se référer à l'article 9 du code civil cité ci-dessus. C'est-à-dire qu'en pratique et en dehors des matchs officiels visés plus haut, un club devra notamment veiller au respect de l'ensemble des règles suivantes :

- informer les sportifs (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) des prises d'images et des utilisations qui en seront faites ;

- selon le contexte, l'usage envisagé et les dispositions particulières en matière de droit du sport qui seraient applicables, recueillir l'autorisation préalable des sportifs ou de leurs représentants légaux (ex. : l'autorisation préalable du sportif amateur devra être obtenue pour que sa photographie figure sur le site web du club sportif) ;
- limiter l'usage des images à la finalité pour laquelle elles ont été prises (ex : la photographie de sportifs qui posent pour un calendrier de fin d'année ne peut être utilisée pour autre chose) ;
- adapter la durée de conservation de l'image des sportifs (ex. : les photographies des sportifs transmises au club au moment de leur adhésion annuelle pour constituer un trombinoscope doivent être détruites à l'issue de la saison sportive, sauf en cas de réinscription du sportif l'année suivante) ; permettre, dans le respect des dispositions de la réglementation sportive, l'exercice des droits des sportifs quant à leur image (information du sportif, opposition, effacement, etc.).

III) Les limites au droit de diffuser l'image des sportifs (même lorsque cette diffusion est autorisée) :

- L'image prise à l'occasion d'un événement ne peut pas servir à la promotion d'un autre événement.
- L'image ne doit **pas porter atteinte à la dignité** du licencié (exemple : diffusion de l'image d'un licencié gravement blessé).
- L'image **ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.**

IV) Utilisation des images par les commissions disciplinaires des instances footballistiques :

L'utilisation des images est à la discrétion des commissions disciplinaires.

Dans la mesure où les déclarations d'un officiel ou de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits valent présomption d'exactitude des faits, celles-ci ne peuvent être remises en cause que si des éléments objectifs, précis et concordants, amènent avec une certaine évidence à s'en écarter.

Une vidéo peut tout à fait être envoyée aux commissions disciplinaires pour apporter cette preuve contraire dans le respect du droit de la défense. Toutefois, cette vidéo doit être exploitable et authentique. Dans le cas contraire, la commission pourra la refuser.

Conseils : verser la vidéo en amont de la prise de décision ou de l'audition pour qu'elle puisse être visionnée par l'ensemble des parties, dont l'arbitre.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : ligue@laurafoot.fff.fr.

N.B. : le contenu de cette note n'est présenté qu'à titre informatif au motif qu'il est difficile d'établir une règle générale permettant de répondre à toutes les situations. Le droit à l'image s'étudie au cas par cas.



Le protocole commotion cérébrale



UN CHOC → ARRÊT DE JEU !

CONDUITE À TENIR EN 5 ÉTAPES !

1 RECONNAÎTRE
Recherche des premiers signes en faveur d'une CC

2 ÉVALUER  **Attention ! On ne bouge jamais un joueur inconscient**
Échelle de Glasgow¹ / Examen cervical / Test de Maddocks² / Tests rapides

Y-a-t-il constat ou suspicion de CC ?

NON Retour au jeu

OUI Arrêt et sortie du jeu

Y-a-t-il des signes de gravité ?

NON Suivre étapes 3, 4 et 5

OUI **URGENCE / HÔPITAL**

3 PRÉCONISATIONS APRÈS ARRÊT

- Rester impérativement au repos
- Ne jamais rester seul
- Interdiction de conduire
- Surveiller les signes d'aggravation

4 CONSEILS ET SURVEILLANCE

5 RETOUR AU TERRAIN
Progressif en respectant étapes

"LE BÉNÉFICE DU DOUTE VA AU DOUTE"



"Tous les week-ends, il y a des commotions cérébrales sur les terrains de foot". Le médecin de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et de la sélection U16 féminine, **Laurent Duperron**, tire la sonnette d'alarme. Pour le docteur lyonnais, les instances doivent redoubler d'efforts dans la prévention des différents acteurs sur ce traumatisme. "Il faut mieux reconnaître cette pathologie et qu'au moindre doute, suite à un choc, les coachs acceptent de sortir leurs joueurs. D'autant plus si ce dernier a moins de 18 ans...". Et de rappeler le protocole simple à respecter: "Sortie du terrain, repos pendant 48 heures, puis consultation d'un médecin qui évaluera la capacité de reprise ou non du patient. Le bénéfice du doute va au doute et lorsqu'on laisse le joueur sur le terrain, on risque quelque chose de grave sur le court ou le long terme".

¹. Indicateur de l'état de conscience

². Évaluation immédiate sur le terrain pour une victime de commotion basée sur 5 questions



Formation de dirigeants et cadres associatifs 2025

L'une des missions essentielles du CDOS consiste à soutenir les comités départementaux et leurs associations sportives dans leur projet de structuration et de développement. Chaque année, un programme de formation vous est proposé. Les thèmes présentés veulent répondre aux besoins et aux attentes des acteurs de la vie sportive savoyarde, qu'ils soient bénévoles ou professionnels

Règles de fonctionnement

Les séances sont organisées prioritairement à la

Maison des Sports de la Savoie - 90, rue Henri Oreiller à Chambéry.

Afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de vous inscrire, au plus tard, une semaine avant la date prévue pour la session, à l'aide de la fiche à votre disposition sur le site : <https://sport-savoie.fr/>

Les séances de formation sont assurées par des formateurs à la compétence reconnue, tous issus du milieu associatif sportif.

La mise en œuvre des séances demande un fort investissement de la part de la Commission formation du CDOSS et elle exige également une préparation approfondie de la part des formateurs, nous vous demandons donc de tenir l'engagement moral à participer à la séance que vous prenez en vous inscrivant, par respect des efforts consentis.

Sommaire des thèmes proposés sur l'année :

- ~ **Sport/Santé** : Secourisme – Strappings – K Tapings
- ~ **Gestion associative** : Subventions / Appels à projets – Comptabilité - Projet associatif
- ~ **Outils de communication** : CANVA – PowerPoint
- ~ **Communication** : Partenariat – Mécénat – Événementiel
- ~ **Informatique** : Word - Excel (2 niveaux, initiation et perfectionnement)
- ~ **Santé / Bien-être** : Préparation mentale du sportif

Les dates du 1^{er} semestre 2025, à la Maison des Sports de Chambéry

~ Projet associatif - mardi 28 janvier - 18h30
~ Demandes de subventions et appels à projets - jeudi 6 février – 18h30
~ Comptabilité associative – mardis 11 et 18 février – 18h30 (2 séances indissociables)
~ PSC1 – samedi 15 mars ou samedi 5 avril – 9h (au choix)
~ Secourisme recyclage – samedi 12 avril – 9 h
~ Word initiation – samedi 22 mars – 9h
~ Diaporama Power-point – vendredi 28 mars – 14 h
~ CANVA – jeudi 3 avril – 18h30
~ Préparation mentale du sportif – jeudi 10 avril – 14h ou 18h30
~ Partenariat et mécénat – mardi 15 avril – 18h30
~ Excel initiation – samedi 24 mai – 9h

N.B. Les dates des séances prévues au second semestre vous seront annoncées au mois d'août. Vous pourrez, alors, vous inscrire pour cette 2^{de} période.

Sport/Santé

Secourisme - PSC1

Objectif	Formation aux 1 ^{ers} secours – Validation du diplôme	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Programme officiel ~ Apprentissage des gestes qui sauvent ~ Apports théoriques ~ Exercices pratiques ~ Utilisation d'un défibrillateur 	<ul style="list-style-type: none"> ~ Certification délivrée par le Ministère de l'Intérieur ~ Accessible à toute personne ~ Evaluation en cours de formation avec comme critères : participer activement à la session – assimiler les éléments théoriques et pratiques de la formation.
Intervenant	Comité UFOLEP Savoie – Agréé par le Ministère de l'Intérieur	
Horaire - Dates	9h -17h30 - Samedi 15 mars ou samedi 5 avril 2 sessions au choix Un programme sera proposé au 2^d semestre	
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - 55 €	

Secourisme - recyclage

Objectif	Mise à niveau dans la pratique, pour personne ayant auparavant suivi une formation en secourisme
Contenu	Révision des gestes de secours – Le maniement du défibrillateur
Intervenant	Comité UFOLEP Savoie - Agréé par le Ministère de l'Intérieur
Horaire - Date	9h – 12 h – Samedi 12 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - 25 €

Strappings et K Tapings

Objectif	Optimiser les soins d'urgence sur un terrain	
Contenu	<p><u>Les strappings</u> Traitement des traumatismes musculo-articulaires avec contention</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Les effets ~ Les précautions à prendre ~ Les limites de la thérapie ~ Les méthodes ~ Travaux pratiques sur des applications  <p><u>Les K tapings</u> Traitement des douleurs musculo-articulaires légères sans limitation des mouvements</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Les effets ~ Les précautions à prendre ~ Les limites de la thérapie ~ Les méthodes ~ Travaux pratiques sur des applications  <p>Il est possible de suivre un seul ou les deux modules. Le préciser à l'inscription A la suite de votre inscription, vous recevrez la liste du matériel dont vous devrez vous munir pour suivre la formation.</p>	
Intervenant	Joseph Broyon Kinésithérapeute	
Horaires - Date	1°) Strappings 8h30 10h30 - 2°) K.Tapings 10h30 12h30 - samedi date au 2 ^d semestre à définir	
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -	

Gestion associative

Demandes de subventions – Appels à projets

Objectif	Aide aux démarches administratives
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes des financements publics ~ La rédaction des dossiers ~ Les règles de fonctionnement des aides publiques ~ Mise en pratique ~ Le compte asso : Explications – Le logiciel officiel – Exercices pratiques
Intervenant	Dominique Jean – Dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 20h30 - Jeudi 6 février
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

Gérer et animer une association – Le projet associatif

Objectif	Pour un développement harmonieux de l'association
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Faciliter la gestion et l'animation de son association par l'utilisation de bonnes pratiques et d'outils adaptés. ~ Le positionnement de l' élu associatif ~ Motiver et fidéliser les ressources humaines bénévoles et professionnelles ~ La gestion des conflits ~ L'analyse critique de nos propres fonctionnements permettra d'élaborer ou de retenir, ensemble, des solutions optimales.
Intervenant	Dominique Jean – Dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – mardi 28 janvier
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

La comptabilité d'une association

Objectif	Apporter des compétences comptables aux dirigeants associatifs
Contenu	<p>Utiliser la comptabilité comme outil de pilotage de son projet associatif</p> <ul style="list-style-type: none"> · Comprendre les règles de la comptabilité · Rassurer les dirigeants associatifs · la boîte à outils COMPTA <p>~ Méthodes d'animation : apport théoriques, mise en pratique, utilisation et diffusion d'outils</p>
Intervenante	Comptable professionnelle en milieu associatif
Horaire - Date	18h30 – 21h – jeudi 11 février et mardi 18 février (2 séances indissociables)
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à la 2^oe séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC. Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut mettre à votre disposition un ordinateur PC, faire la demande à l'inscription.

Communication - les outils

Création de documents de communication

Objectif	S'initier à des outils de création d'affiches – logos – diaporama – images animées – bannières - ...
Contenu	<u>Canva</u> Outil de design graphique en ligne gratuit. Outil simple et permettant de créer des publications sur les réseaux sociaux, vos présentations, vos affiches, dossiers de partenariat, CV. CANVA est l'outil à tout faire ! <u>Pré-requis :</u> <ul style="list-style-type: none">~ Avoir créé un compte en ligne CANVA https://www.canva.com/~ Se munir d'un PC équipé d'une souris le jour de la formation
Intervenant	Nicolas Gendreau - dirigeant associatif
Horaire - Date	18h30 – 21h – jeudi 3 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec CANVA (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.

La communication par vidéo projection – Le diaporama Power Point

Objectif	S'initier à un outil de communication
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Quelle utilisation ?~ Comment construire un diaporama~ Comment l'utiliser
Intervenant	Georges Lavy - dirigeant associatif
Horaire - Date	14h 16h30 vendredi 28 mars
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec Power-point (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.

Communication

Partenariat et Mécénat

Objectif	La recherche de partenaires financiers
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Définir les objectifs ~ Différence entre Partenariat et mécénat : Avantages et contraintes ~ Qui sont les partenaires potentiels ~ Outils et conseils ~ Idées de contreparties pour les partenaires ~ Les outils marketing à disposition
Intervenante	Isabelle Jalkh - Chargée de communication professionnelle
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – mardi 15 avril
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit

Communication et Événementiel

Objectif	Optimiser la communication et l'image de l'association
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ~ Définir sa stratégie de communication ~ Choisir les bons outils et les utiliser à bon escient ~ Adapter son discours en fonction de l'interlocuteur ~ Faire connaître les atouts de sa structure et les valeurs développées ~ Comment diversifier ses ressources financières ~ Appréhender les obligations juridiques et fiscales des partenariats ~ Construire une offre de partenariat et définir sa stratégie ~ La conception d'un événement : les besoins – la faisabilité ~ La préparation logistique ~ Les ressources humaines à mobiliser ~ La communication autour de la structure organisatrice ~ La communication autour de l'événement ~ La communication post-événement ~ La mise en œuvre ~ Les évaluations / régulations en cours de réalisation ~ L'évaluation finale
Intervenante	Isabelle Jalkh - Chargée de communication professionnelle
Horaire - Date	18h30 – 20h30 – date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -

Informatique - EXCEL

Informatique – Tableur EXCEL - niveau 1 - premiers pas

Objectif	Pour une utilisation en bureautique associative
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Présentation de l'interface et des fonctionnalités d'Excel~ Saisir et mettre en forme des données~ Effectuer des calculs simples~ Créer un graphique~ + Réponse aux attentes exprimées lors de l'inscription*
Intervenant	Alain Barret - Informaticien
Horaire - Date	9h – 12h - Samedi 24 mai
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec EXCEL (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique – Tableur EXCEL – niveau 2 - perfectionnement

Objectif	Pour se perfectionner en bureautique associative
Contenu	<ul style="list-style-type: none">~ Maîtriser les principes de l'écriture et de la recopie de formules~ Insérer un objet (forme, texte, image,...)~ Appliquer une mise en forme conditionnelle~ Insérer des données dans un document Word~ Régler les paramètres d'impression~ + Réponses aux attentes exprimées lors de l'inscription*
Intervenant	Alain Barret – Informaticien
Horaire – Date	9h – 12h - date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec EXCEL (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique - WORD

Informatique – Traitement de texte WORD - niveau 1 - premiers pas

Objectif	Pour une utilisation en bureautique associative - Sur PC – La pratique de base
Contenu	~ Présentation de l'interface et des fonctionnalités de Word ~ Saisir et mettre en forme du texte ~ Mettre en page un document
Intervenant	Alain Barret - Informaticien
Horaire - Date	9h – 12h - Samedi 22 mars
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec WORD (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Informatique – Traitement de texte WORD – niveau 2 - perfectionnement

Objectif	Pour se perfectionner en bureautique associative
Contenu	~ Insérer des objets (images - tableaux - ...) ~ Insérer un texte et une image depuis internet ~ Maîtriser les liens « hypertexte » et les signets ~ Insérer un en-tête et un pied de page ~ Créer une table des matières
Intervenant	Alain Barret – Informaticien
Horaire – Date	9h – 12h - samedi date du 2 ^d semestre à définir
Lieu	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller -
N.B. La participation à cette séance nécessite l'utilisation d'un ordinateur PC avec WORD (version récente). Si vous ne possédez pas de portable, le CDOSS peut en mettre un à votre disposition, faire la demande à l'inscription.	

Santé – Bien-être

Préparation mentale du sportif

Objectif	Développement des compétences dans le domaine de l'accompagnement mental du sportif
Contenu	<u>Atelier</u> : Fixation d'objectifs ~ Différence entre un objectif et un but / Les différents types d'objectifs ~ Comment bien se fixer un objectif ~ Fixation d'objectif et gestion du stress ~ Objectif en sport individuel et objectif en sport collectif ~ Cas concrets
Intervenante	Emilie Lanaud – Préparateur mental
Horaire - Date	14h – 16h30 ou 18h30 - 21h - jeudi 10 avril 2 séances au choix
Lieu - Coût	Maison des sports de Chambéry – 90 rue Henri Oreiller - Gratuit



UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
EN PRÉ-VENTE



**ENTRÉE soirée
+
Repas**
25€ ADULTES
12€ ENFANT NÉS EN 2014
ET APRÈS

Menu / personne
1 Apéro
1 repas complet
Salade
Tartiflette
Mousse chocolat
1 café

SOIRÉE DANSANTE

SALLE POLYVALENTE DE NOVALEISE

SAMEDI 25 JANVIER

À partir de 19h

Pour réserver:
06.18.23.06.75
06.16.90.48.46

ou directement auprès des joueuses sénières de l'ASN

